

10 LES FEMMES ET LES CONFLITS ARMES

Le thème des conflits armés fut repris par la Plateforme d'Action de Beijing comme étant un des obstacles les plus relevants qui évite le développement de l'intégration des femmes vers l'égalité et la jouissance des Droits de la Femme. Parmi les objectifs stratégiques qui se détachent de la Plateforme, nous analysons les suivants:

- Augmenter et renforcer la participation des femmes dans la solution des conflits et dans le processus de prise de décisions afin de les protéger lors de conflits armés.
- Réduire les dépenses militaires excessives et limiter la disponibilité de l'armement.
- Développer des solutions non-violentes lors des conflits et réduire les incidences des violations des droits humains durant des périodes de conflits.
- Développer la contribution des femmes au succès d'une culture de la paix.
- Fournir une protection et une assistance aux femmes réfugiées ou celles qui se déplacent et qui ont besoin d'une protection internationale.
- Fournir une assistance aux femmes des colonies et des territoires non-autonomes.

Enfin, nous constatons que les objectifs stratégiques n'ont pas été accomplis dans la Plateforme d'Action de Beijing et le rapport présenté par le Gouvernement ne répond pas au questionnaire de l'ONU sur les Conflits Armés. Pour cela, il est indispensable que l'on cite la perspective de Genre dans la Loi d'Asile et de Réfugié afin de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du respect des procédures de détermination du statut de réfugié, de la condition d'asile et de ne pas laisser impunis les crimes contre la femme.